



## Champion valaisan de groupes au pistolet 50M

### Dispositions d'exécution 2017

#### 1. Base

Selon le règlement FSVT 4.41.01 Championnat valaisan de groupes au pistolet 50m, édition 2017.

#### 2. Dates et délais :

**Phase 1** : Au plus tard le **8 mai 2017**

Dès la fin des tirs, les sociétés envoient une copie des feuilles de groupes au responsable Pistolet de la FSVT, par E-mail à l'adresse [pist@fsvt.ch](mailto:pist@fsvt.ch)

**Phase 2** : Au plus tard le **18 mai 2017**

Dès la fin des tirs, les sociétés envoient une copie des feuilles de groupes au responsable Pistolet de la FSVT, par E-mail à l'adresse [pist@fsvt.ch](mailto:pist@fsvt.ch).

Il établit le classement des 8 meilleurs groupes.

La convocation pour les phases 3 et 4 parvient par mail aux responsables des sociétés qualifiées au plus tard le 20 mai 2017.

**Phases 3 et 4** : Samedi **27 mai 2017** au Stand des Perrettes à Martigny.

#### 3. Finances

Selon le règlement des finances de la FSVT, la finance de participation à la phase 2 s'élève à CHF 20.00 par groupe, à verser sur le compte pistolet de la FSVT, 1950 Sion:  
IBAN CH71 8049 6000 0102 1562 5. Indiquer la référence "6064" sous "Motif du versement".

Pour les phases 3 et 4, le montant de CHF 60.00 par groupe est encaissé le jour même.

Tout groupe absent sans excuse est passible d'une amende selon le règlement des finances de la FSVT, art. 8

Liddes Mars 2017

Le responsable Pistolet de la FSVT